

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du 13 AVR. 2016

Portant modification de la composition du Conseil national des opérations funéraires

NOR : INTB1606937A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et R.1241-1 à R. 1241-3 ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2016 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires ;

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des administrations :

Sur proposition du ministère de l'intérieur :

M. Arnaud SCHAUMASSE, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Pascal COURTADE.

Article 2

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 AVR. 2016

Pour le ministre de l'intérieur,
et par délégation,
Le directeur général des collectivités locales



Bruno DELSOL

